

PROJET PEDAGOGIQUE

SEJOUR DE COHESION
LAUZERTE
Tarn et Garonne
Du 3 au 14 juin 2024

SOMMAIRE

- Table des matières

1.	LE SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	5
1.1.	LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	5
1.2.	LE SEJOUR DE COHESION ET SES OBJECTIFS	5
2.	LES SEJOURS DE COHESION EN OCCITANIE.....	6
2.1.	PROJET EDUCATIF DE LA REGION OCCITANIE	6
3.	LE SEJOUR DE COHESION : INFORMATIONS GENERALES	6
3.1.	ORGANISATION DEPARTEMENTALE.....	6
3.2.	LES DATES	6
3.3.	LE LIEU	6
3.4.	LE PUBLIC ACCUEILLI	7
3.5.	L'EQUIPE ENCADRANTE	7
3.5.1.	RECRUTEMENT	7
3.5.2.	ORGANIGRAMME	7
3.5.3.	FORMATION DEPARTEMENTALE.....	8
4.	OBJECTIFS ET CONTENUS DU SEJOUR.....	8
4.1.	LES MODULES NATIONAUX.....	8
4.2.	LES SEPT THEMATIQUES DU SEJOUR DE COHESION	10
4.2.1.	ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE COHESION	10
4.2.1.1.	OBJECTIFS ET FINALITES	10
4.2.1.2.	ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR	10
4.2.2.	AUTONOMIE : MOBILITE, CONNAISSANCE DES SERVICES PUBLICS, ACCES AUX DROITS ET PROMOTION DE LA SANTE	10
4.2.2.1.	OBJECTIFS ET FINALITES.....	10
4.2.2.2.	ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR	11
4.2.3.	CITOYENNETE ET INSTITUTIONS NATIONALES ET EUROPEENNES.....	12
4.2.3.1.	OBJECTIFS ET FINALITES.....	12
4.2.3.2.	ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR	12
4.2.4.	CULTURE.....	12
4.2.4.1.	OBJECTIFS ET FINALITES.....	12
4.2.5.	DECOUVERTE DE L'ENGAGEMENT	13
4.2.5.1.	OBJECTIFS ET FINALITES.....	13
4.2.6.	DEFENSE, SECURITE ET RESILIENCE NATIONALES	13
4.2.6.1.	OBJECTIFS ET FINALITES.....	13
4.2.6.2.	ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR	14

4.2.7.	DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.....	14
4.2.7.1.	OBJECTIFS ET FINALITES	14
4.2.7.2.	ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR	14
4.2.8.	AUTRES PROJETS ET CONTENUS DU SEJOUR.....	14
4.3.	LES TEMPS DE DEMOCRATIE INTERNE	16
5.	LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SÉJOUR	17
5.1.	REGLES DE VIE DU SEJOUR ET SANCTIONS	17
5.1.1.	LA JOURNEE TYPE SUR LE CENTRE	17
5.1.2.	LE PREMIER ET DERNIER JOUR	18
5.1.3.	RYTHME DU SEJOUR.....	18
5.1.4.	LE LEVER	18
5.1.5.	REPAS	18
5.1.6.	TEMPS LIBRES	19
5.1.7.	VEILLEES	19
5.1.8.	HYGIENE	19
5.1.9.	COUCHER.....	19
5.1.10.	GESTION DU TELEPHONE	19
5.1.11.	GESTION DU LINGE	19
5.2.	SUIVI SANITAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES VOLONTAIRES.....	19
5.2.1.	ORGANISATION DE L'INFIRMERIE	19
5.2.2.	FICHES SANITAIRES	20
5.2.3.	GESTION DES INTOLERANCES ET ALLERGIES ALIMENTAIRES	20
5.2.4.	ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SITUATION DE HANDICAP OU PORTEURS DE SPECIFICITES.....	20
5.3.	GESTION DU CULTE	20
5.4.	FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET COMMUNICATION.....	20
5.4.1.	PEDAGOGIE ACTIVE ET POSTURE	20
5.4.2.	ROLE ET RESPONSABILITE DE CHACUN	21
5.4.3.	TABLEAU DES REPOS, NUITS D'ASTREINTE ET PAUSES	23
5.4.4.	TEMPS DE REUNION D'EQUIPE	23
5.4.5.	OUTILS DE FONCTIONNEMENT ET DE COMMUNICATION	23
5.5.	LE CONSEIL DE VIE DU SEJOUR.....	23
5.6.	COMMUNICATION	24
5.6.1.	COMMUNICATION AVEC LES CHEFS DE PROJET	24
5.6.2.	COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES	24
5.6.2.1.	AVANT LE SEJOUR.....	24
5.6.2.2.	PENDANT LE SEJOUR	24

5.6.2.3.	APRES LE SEJOUR.....	24
6.	EVALUATION DU SEJOUR	24
6.1.	MOYENS D’EVALUATION DU SEJOUR.....	24
6.2.	MOYENS D’EVALUATION DE L’EQUIPE	25
7.	ANNEXES.....	25
7.1.	TROUSSEAU	25
7.2.	REGLEMENT INTERIEUR NATIONAL.....	25
7.3.	EQUIPE D’ENCADREMENT.....	25

1. LE SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

1.1. LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Découvrir de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté, etc.

Le SNU a pour objectif de :

Rassembler des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons afin d'apprendre, lors du séjour de cohésion, ce que signifie faire société, faire Nation, l'attention aux autres et le sens de l'intérêt général,

Faire vivre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Ces valeurs n'ont rien d'abstrait et trouvent à s'incarner dans le quotidien de nos vies, et de celles des jeunes à travers cette expérience décisive,

Faire découvrir aux jeunes volontaires le sens de l'engagement pour notre pays, au contact des corps en uniforme, d'associations, de fonctionnaires, de tous ceux qui en ont fait leur métier et qui transmettent chaque jour ces valeurs,

Aider les jeunes à mieux se connaître afin de trouver leur place dans la société. C'est le sens du travail qui doit être mené sur l'orientation, en complément de ce qui est fait sur le temps scolaire, afin de permettre à chacun de trouver sa voie.

1.2. LE SEJOUR DE COHESION ET SES OBJECTIFS

Le séjour de cohésion est une opportunité de vie collective et de dépaysement qui a pour objectif de créer des liens nouveaux entre les jeunes volontaires et de développer une culture de l'engagement. Ponctué par l'inclusion régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national, il permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment en encourageant le débat entre pairs lors des conseils de maisonnées organisés quotidiennement par les tuteurs.

Le séjour de cohésion dure deux semaines. Il poursuit quatre objectifs :

- accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement;
- garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- valoriser les territoires, leurs dynamiques, leur patrimoine culturel et naturel.

Afin de développer un sentiment d'appartenance, l'ensemble des encadrants et des volontaires portent une tenue SNU. Une cérémonie d'ouverture et une de clôture, présidées par les autorités locales, sont organisées en début et en fin de séjour

Les centres d'hébergement SNU sont répartis sur l'ensemble des 13 départements de la Région. Organisés en maisonnées, ils peuvent accueillir chacun environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs.

Les maisonnées, unités de vie courante non mixtes, accueillent 10 à 15 volontaires.

Organisées autant que faire se peut en chambrées, elles permettent de recevoir et de favoriser l'inclusion des volontaires en situation de handicap et/ou ayant un besoin particulier. Pour ces publics, des aménagements spécifiques sont réalisés afin de garantir leur confort et leur bonne participation au SNU.

Au sein de chaque maisonnée, un tuteur, cadre de proximité doté d'une expérience d'encadrement des jeunes, est chargé de la cohésion collective, du suivi des activités quotidiennes et de l'animation des « conseils de maisonnées » quotidiens.

Les volontaires participent aux tâches du centre (organisation du repas, nettoyage, etc.), en roulement par maisonnée. Ils sont également amenés à participer à l'organisation des activités ou à l'accueil des intervenants. Le développement d'un comportement éco citoyen est encouragé pendant le séjour autour notamment des thématiques suivantes :

- Gestion des déchets
- Gaspillage alimentaire
- Economie d'énergie

2. LES SEJOURS DE COHESION EN OCCITANIE

2.1. PROJET EDUCATIF DE LA REGION OCCITANIE

Le projet pédagogique de ce séjour découle du projet éducatif SNU de la région Occitanie.

3. LE SEJOUR DE COHESION : INFORMATIONS GENERALES

3.1. ORGANISATION DEPARTEMENTALE

La cheffe de projet SNU du Tarn et Garonne est Emma CAZES.

3.2. LES DATES

Le séjour de cohésion se déroulera du lundi 3 au 14 juin 2024

3.3. LE LIEU

Le séjour aura lieu au DOMAINE DE LAUZERTE 82 110 LAUZERTE.

L'équipe de direction sera joignable au : 06 76 66 14 18

Le domaine de Lauzerte permet l'hébergement en bungalows, gites ou tentes écolodges. Les logements allant de 2 à 6 personnes, les jeunes y seront regroupés par sexe et par maisonnée.

Le camping met à disposition une chambre sanitaire et une infirmerie, un terrain de beach-volley, un terrain de tennis, une plate-forme sportive, une piscine d'été, un centre équestre

La restauration est préparée sur place par nos cuisiniers et s'inspire des produits locaux

La ville de Lauzerte se situe à environ 3 minutes de Montauban, où se trouve l'hôpital le plus proche. Des urgences de jour seront possibles à l'hôpital de Moissac- 20 mn

Une maison de santé ainsi qu'une pharmacie se trouvent au village

3.4. LE PUBLIC ACCUEILLI

Le Service National Universel est un dispositif à destination des classes engagées de la région

Afin de répondre aux objectifs de brassage social et territorial de l'ensemble de la classe d'âge, les séjours de cohésion accueillent des jeunes venus d'autres départements.

Pour ce séjour, nous accueillerons des jeunes provenant des lycées de Montpellier (34), L'isle-Jourdain et Lectoure (32), Gourdon et Cahors (46)

Le public adolescent est un public qui peut parfois être difficile puisqu'il traverse une période de grands changements sur le plan physique, psychologique et social.

Les besoins physiologiques des jeunes sont respectés avec l'accès à 3 repas par jour et un goûter de qualité, en quantité suffisante et adaptée à leur âge.

Les jeunes auront accès à leur chambre entre 18h et 19h pour avoir la possibilité de se reposer de prendre leur douche. Ils pourront ensuite y dormir.

L'emploi du temps prévoit un coucher à 22h30 et un réveil échelonné de 7h à 8h pour permettre de respecter le rythme de chacun. Ainsi, un temps de sommeil d'au moins 8h est planifié.

Les temps de partage entre pairs et avec l'ensemble des membres de l'équipe tout au long du séjour permettront aux jeunes de développer leurs compétences sociales.

Le maintien du lien avec la famille et les amis sera pris en compte avec des temps dédiés à l'utilisation de leur téléphone portable (1h tous les jours, entre 19h et 20h). Néanmoins, des activités de loisirs pourront être proposées aux jeunes comme alternative au téléphone et ainsi les inciter à ne pas s'isoler.

3.5. L'EQUIPE ENCADRANTE

3.5.1. RECRUTEMENT

Le recrutement est effectué dans le respect des codes et décrets en vigueur et en tenant compte le plus possible des recommandations du national et du projet éducatif SNU régional.

3.5.2. ORGANIGRAMME

Le tableau de l'équipe est en annexe.

3.5.3. FORMATION DEPARTEMENTALE

La formation se déroulera en plusieurs phases :

Le 4 et 5 mai 2024 à Lauzerte pour l'ensemble de l'équipe d'encadrement,

Le 30 mai et 1 juin : préparation du séjour pour tous

4 et 5 mai 2024 :

- Présentation et visite
- Présentation du SNU et des formes d'engagement
- Présentation de l'équipe
- Présentation de l'organigramme
- Présentation des missions de chacun
- Présentation des attentes de la direction
- Présentation des spécificités du public accueilli
- Point sur la laïcité sur le séjour
- Présentation du programme
- Formation de groupes pour les temps de travail sur les modules à préparer
- Rappel du fonctionnement du séjour

30 mai et 1 juin 2024 :

- Mise en place du séjour
- Finalisation des modules à animer
- Rangement du matériel
- Point sur l'organisation des convoyages
- Affichage des chambres et des salles
- Préparation de la salle d'habillement
- Découverte des jeux à animer pendant le séjour

4. OBJECTIFS ET CONTENUS DU SEJOUR

4.1. LES MODULES NATIONAUX

Module d'éducation à la sécurité routière « sur ma route »

Animé par l'équipe d'encadrement (cadres de compagnie), le module « sur ma route » permet aux jeunes de découvrir les modalités d'accès au permis de conduire, d'être sensibilisés aux risques routiers et de leurs besoins, leurs émotions et leur impact sur leur prise de décision.

C'est un module animé en 1h30 qui se compose d'une première partie intitulée "Les modalités d'accès à mon permis" et d'une deuxième partie "Sensibilisation aux risques".

Module « promotion de la santé »

Atelier d'éducation à la santé animé par l'infirmier du séjour, les tuteurs de formation sanitaire et l'association proxi santé, organisé en deux temps :

Premier temps : nutrition, dopage et hygiène de vie

Deuxième temps : démarches et accès aux droits

Module Autodéfense

Comité de judo de Montauban : initiation au self-défense.

Module « Point d'étape positionnement-orientation-découverte des métiers »

Atelier organisé par les membres de l'équipe sur une demi-journée : positionnement par rapport au SNU (temps 1) puis second temps en fin de séjour

Puis, animation d'un « forum de l'orientation » où tous les jeunes pourront rencontrer les membres de l'équipe d'encadrement qui leur présenteront leurs parcours et leurs diplômes.

Journée Défense et Mémoire

Les jeunes effectueront leur journée du citoyen pendant laquelle ils recevront :

Des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la Défense nationale et sur les différentes formes d'engagement,

Un enseignement sur le civisme sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français,

Une information sur l'égalité et les femmes, sur la lutte contre les préjugés sexistes et sur la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple.

Les jeunes passeront également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Module National Sécurité intérieure

Un atelier prévention du cyberharcèlement mené par la Police nationale ayant pour objectifs de : Faire connaître aux jeunes les différentes ressources à leur disposition,

Comprendre ensemble le phénomène du cyberharcèlement et ses conséquences,

Repérer les outils pour dénoncer ou se protéger du cyberharcèlement,

Trouver des stratégies qu'une victime ou un témoin pourrait adopter pour prévenir le cyberharcèlement et y mettre fin,

Faire réfléchir les jeunes à l'usage des rumeurs, des insultes, de l'intimité... ce qu'on donne à voir.

Un atelier film fourni par le national (non découvert à ce jour)

Projection du film colosse aux pieds d'argile sur le harcèlement dans le sport

4.2. LES SEPT THEMATIQUES DU SEJOUR DE COHESION

4.2.1. ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE COHESION

4.2.1.1. OBJECTIFS ET FINALITES

- Proposer des activités sportives fédératrices et inclusives :
 - Transmettre les valeurs du sport (respect, dépassement de soi, etc.) ;
 - Intégrer les jeunes en situation de handicap à la pratique ;
 - Lutter contre les discriminations ;
 - Montrer l'efficacité de l'entraide pour un exercice collectif
 - Éduquer au supportérisme ;
 - Sensibiliser, initier à l'arbitrage.
- Inciter à la pratique sportive et à l'activité :
 - Délivrer un message concernant le sport santé ;
 - Connaître et prendre soin de son corps ;
 - Découvrir et maîtriser la flottaison dans l'eau, l'équilibre sur l'eau
 - Lutter contre la sédentarité ;
 - Découvrir de nouvelles pratiques (notamment les sports régionaux) ;
 - Lutter contre des préjugés touchant certains sports ;
 - Pratiquer une activité sportive en respectant son environnement ;
 - Découvrir l'engagement bénévole au sein des associations sportives ;
 - Découvrir les métiers du sport ;
 - Connaître l'organisation du sport en France.
- Proposer des activités d'autodéfense et des entraînements physiques et sportifs :
 - Développer son estime de soi à travers la maîtrise des techniques de self défense ;
 - Apprendre à se défendre en cas d'agression et à venir en aide ;
 - Sensibiliser aux sports de combat ;
- Entretenir et développer la condition physique des volontaires.

4.2.1.2. ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR

Des activités sportives seront proposées tous les jours pendant le séjour. Lors des temps libres de 17h à 18h, les volontaires pourront s'inscrire sur des activités proposées par les encadrants sur les infrastructures du site : équitation, piscine, course, pilates, jeux de balle, ...

De plus, des footings matinaux seront proposés tous les matins aux jeunes volontaires ainsi qu'un éveil matinal avec des activités sportives.

4.2.2. AUTONOMIE : MOBILITE, CONNAISSANCE DES SERVICES PUBLICS, ACCES AUX DROITS ET PROMOTION DE LA SANTE

4.2.2.1. OBJECTIFS ET FINALITES

- Découvrir la route, ses risques et ses modalités :

Être informé des différentes étapes de l'apprentissage à la conduite, des différentes formules d'apprentissage, de la procédure de demande de permis dématérialisée (ANTS), des modes de financement, des modalités d'accès aux formations en ligne (elearning en anglais), de l'accès à l'examen du code de la route à l'issue du SNU.

Découvrir où je situe le risque sur ma route, débattre des solutions à envisager pour favoriser des comportements plus responsables et plus respectueux, une route plus sûre.

- Autonomie et connaissance des services publics

Sans pouvoir dresser un portrait exhaustif ni parcourir l'éventail complet des services publics, il s'agit surtout de sensibiliser les jeunes au fonctionnement des services publics, aux grands principes qui les régissent et à leur fonctionnement quotidien.

- Autonomie et accès aux droits / accès au droit

Il ne s'agit pas d'apprendre pendant le SNU à effectuer toutes les démarches administratives. Il s'agit surtout de savoir où chercher un appui nécessaire à un accompagnement (droit au logement, à la santé, à l'éducation, etc.), voire d'identifier les jeunes les plus en difficultés pour leur proposer un accompagnement.

- Autonomie et promotion de la santé

Si la plupart des jeunes de 15 à 17 ans sont en bonne santé, la prévalence des comportements à risque et des modes de vie inadaptés (consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants, manque d'exercice physique ou mauvaise alimentation, rapports sexuels non protégés), l'impact de l'environnement peuvent compromettre leur santé actuelle et future, tout comme celle des autres. Toute exposition à un agent chimique, biologique ou physique, via l'environnement ou l'utilisation d'un objet du quotidien, peut avoir un impact sur notre santé. Les jeunes de 15 à 17 ans sont concernés par quelques sujets bien spécifiques comme l'utilisation abusive des téléphones portables, l'écoute de la musique amplifiée et l'impact du bruit sur la santé, l'exposition aux produits chimiques dans le cadre d'activités domestiques ou de la toilette, les allergies en lien avec le pollen et plus généralement les effets sur la santé de la qualité de l'air, de l'exposition aux UV notamment en période estivale.

- Autonomie et accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel

Le séjour de cohésion est un temps concret d'apprentissage de l'autonomie, notamment pour certains jeunes qui pour la première fois partent seuls sans leur famille. La participation à la gestion de la vie quotidienne des maisonnées doit être favorisée afin de permettre aux jeunes de gagner en autonomie (exemples : ménage, lavage du linge, etc.). En outre, c'est une occasion intéressante pour mettre en application le principe du respect des droits. Le SNU est un projet d'émancipation de la jeunesse qui, en complément de l'école, vise à accompagner les jeunes volontaires dans la construction de leur parcours personnel et professionnel. Les différentes phases du SNU y contribuent. 14 Lors du séjour de cohésion, les diverses activités permettront aux jeunes de vivre de nouvelles expériences souvent formatrices. Des bilans de compétences seront organisés. Les temps de partage et d'échange entre jeunes ou avec les adultes sont aussi essentiels à cette construction des jeunes. Les cadres devront être à l'écoute de tous les jeunes pour repérer, accompagner et orienter les plus en difficulté.

4.2.2.2. ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR

- Banque de France
- Promotion de la santé
- Module « Orientation »

4.2.3. CITOYENNETE ET INSTITUTIONS NATIONALES ET EUROPEENNES

4.2.3.1. OBJECTIFS ET FINALITES

- La Nation s'incarne en l'État : un territoire, une population, un pouvoir politique organisé. La Nation se forge par différents facteurs, faits notamment de souvenirs communs (cf. la fête nationale, l'hymne national) : elle prend forme en une communauté d'intérêts économiques, en un sentiment de parenté immatérielle et de références partagées : le salut au drapeau permet notamment d'inculquer ce « sentiment national ». La Nation dépasse aussi les individus vivants ; elle unit les générations passées et celles à venir.
- Être citoyenne ou citoyen français :
- La Nation s'incarne en une langue – le français, langue de la République -, un emblème national - le drapeau-, l'hymne national et la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. La langue française a forgé la France. La Constitution a, en son article 2, le reconnaît : « La langue de la République est le français ». L'unité et l'indivisibilité de l'État dont la souveraineté s'exprime à travers un mode d'expression unique, sont ainsi garanties par un principe d'unicité linguistique. Le français, langue officielle, permet et garantit l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice. La langue française, premier des liens sociaux, est au cœur du pacte républicain. Son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, favorise un égal accès à l'information et aux savoirs. Langue de la République en vertu de la Constitution, elle est un « élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ». La loi marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication internationale, dans une France ouverte sur l'extérieur et partie prenante de la mondialisation. Elle vise à garantir aux Français « un droit à la langue française », en leur permettant de disposer dans leur vie quotidienne, au travail et pour l'accès au savoir et à la culture, d'informations en langue française. Cette dernière est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.
- La fonction première de l'usage du français par l'administration est de contribuer à la cohésion de la France autour d'une langue partagée : de l'héritage légué par l'histoire, il importe de forger un outil d'ouverture au monde, de favoriser l'intercompréhension entre les êtres, en promouvant l'usage de la langue française.
- Faire vivre les valeurs de la République : temps spécifiques sur l'égalité femmes/hommes, sur la lutte contre les discriminations, sur les dons de sang, de plaquettes et d'organes ;
- Participer à la vie démocratique ;
- Développer le sens du service et de la solidarité.

4.2.3.2. ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR

- Module Valeurs de la République
- Vie quotidienne
- Temps de démocratie interne
- Elections européennes et débat : pourquoi voter ?

4.2.4. CULTURE

4.2.4.1. OBJECTIFS ET FINALITES

Le séjour de cohésion doit permettre aux jeunes volontaires de découvrir le paysage artistique, culturel et patrimonial du département dans lequel ils seront accueillis durant la phase 1 du SNU. Cette découverte doit s'appuyer sur : - La visite des lieux patrimoniaux (musées, monuments, archives, sites et chantiers archéologiques, etc.), la valorisation du patrimoine scientifique et technique et l'initiation à l'architecture ; - La découverte et la valorisation des cultures liées aux territoires et aux sites (campagne, mer, montagne) : **visite du village de Lauzerte sous forme de jeu de piste, accès aux galeries d'art**

4.2.5. DECOUVERTE DE L'ENGAGEMENT

4.2.5.1. OBJECTIFS ET FINALITES

Présenter les différentes formes d'engagement au service de l'intérêt général dans toute leur diversité en valorisant l'expérience de jeunes d'ores et déjà engagés.

Chaque jeune doit pouvoir trouver une forme d'engagement qui lui parle, dans laquelle il se sentira utile :

- L'engagement au sein d'une association ;
- L'engagement au sein des structures publiques ;
- L'engagement au service de la défense et de la sécurité.
- Faire vivre à chacun une expérience concrète en matière d'engagement en s'appuyant notamment sur l'expérience de la vie en collectivité.

4.2.6. DEFENSE, SECURITE ET RESILIENCE NATIONALES

4.2.6.1. OBJECTIFS ET FINALITES

DEFENSE

- Connaître la défense et les armées
- L'état du monde.
- Pourquoi une défense ?
- Les métiers de la défense. - Mémoire, monde combattant et engagement. o Mémoire et engagement pour la France.
- Pourquoi et comment commémorer ?

SECURITE

- Percevoir, comprendre, anticiper les risques :
- Le respect des règles de prudence.
- Les comportements à adopter.
- Que faire en cas d'accident ?
- En particulier, comprendre les risques de la route.
- Comment réagir en tant que victime et en tant que témoin ? Porter secours.
- Prévenir les comportements à risque :
- Comprendre le monde du cyber et se protéger du harcèlement.

- Mesurer le danger des addictions pour s'en préserver.
- Connaître les acteurs et les institutions de la sécurité et le sens de leur action.
- Découvrir les métiers de la sécurité, les capacités d'enquête et d'investigation.
- Concourir à l'action des forces de l'ordre comme témoin ou comme acteur citoyen.
- Appréhender le sens du service et de la solidarité.

4.2.6.2. ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR

Cf Coloration Défense et Mémoire.

4.2.7. DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

4.2.7.1. OBJECTIFS ET FINALITES

Cette thématique s'appuie sur une approche transversale des enjeux : la transition écologique et solidaire est une transformation vers un nouveau modèle économique et social qui renouvelle les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Il s'agit de favoriser la prise de conscience de la nécessaire transformation, de convaincre, de donner le sens et l'envie en s'appuyant sur :

- Des acteurs du changement pour informer des enjeux, débattre ensemble, proposer des solutions, passer à l'action ;
- L'apprentissage par les pairs ;
- La vie en collectivité et la mise en activité des volontaires pour contribuer, de manière concrète, à leur autonomisation

4.2.7.2. ACTIVITES PREVUES SUR LE SEJOUR

Trois ateliers : l'agenda 2023, les pièges dans la nature, les plantes comestibles

4.2.8. AUTRES PROJETS ET CONTENUS DU SEJOUR

Les colorations :

Le séjour de cohésion repose sur un tronc commun d'activités et le choix pour les volontaires d'une coloration parmi les quatre suivantes : « Défense et Mémoire », « Environnement », « Sports, jeux olympiques et Paralympiques », « Résilience et prévention des risques ».

Cette coloration qui fera l'objet de trois journées dédiées dans la seconde partie du séjour, présente des intérêts nombreux pour les volontaires :

- S'impliquer dans une démarche de projet et une thématique identifiée ;
- Réinvestir et approfondir les connaissances et compétences acquises lors des activités du tronc commun ;
- Participer en groupe à des actions concrètes engagées sur les trois journées dédiées ;

- Prolonger et faire rayonner cet engagement auprès d'autres jeunes en amont et/ou en aval du séjour ;
- Susciter l'envie des volontaires de s'engager au-delà du séjour de cohésion, possiblement aux côtés de partenaires rencontrés ou découverts pendant les trois dédiées.

Les activités de la coloration « Défense et Mémoire » :

- Intervention sur
- Hommage sur une stèle au résistant Demeurs, discussions avec des anciens combattants
- Rencontre avec les portes drapeaux
- Visite Mémoire musées de la résistance
- Visite du 17ème RGP
- Programmation de la cérémonie de clôture
- Grande journée des olympiades de la mémoire
- Documentaire débarquement (anniversaire du 6 juin 1944)

Les activités de coloration « Sport, Jeux olympiques et Paralympiques » :

- Visite du stade de rugby de Sapiac
- Organisation et programmation des Olympiades de la mémoire
- Présentation des valeurs de l'olympisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Intervention de UFOLEP – Découverte des sports paralympiques

CF EN ANNEXES PLANNING DU SEJOUR ET DES COLORATIONS

4.3. LES TEMPS DE DEMOCRATIE INTERNE

Les temps de démocratie interne sont des temps importants qui doivent permettre aux jeunes de s'exprimer librement sur le séjour et sur des sujets qui les intéressent ou qui les questionnent.

Il est important, pour que le séjour soit adapté selon les besoins et aspirations des jeunes, que plusieurs sujets soient évoqués : l'hébergement, les repas, l'encadrement, les modules, le rythme du séjour, les temps libres, les veillées, les règles, etc.

Aussi, des temps de débat peuvent naître lors de ces temps de démocratie interne. Il est rappelé que les membres de l'équipe encadrante exercent une mission de service public et sont donc soumis à l'obligation de neutralité.

Le réseau des SDJES de la région Occitanie souhaite particulièrement favoriser l'autonomie, la responsabilité et l'engagement des jeunes volontaires. C'est pourquoi il est demandé aux équipes de solliciter un maximum les jeunes, notamment lors des temps de démocratie interne et d'accompagner les jeunes dans leurs initiatives.

Les temps de démocratie interne seront adaptés en fonction du besoin de repos des jeunes.

Ils auront lieu de 16h à 17h ou de 21h à 22h tous les jours, pour permettre un temps calme avant le coucher.

Les thèmes abordés seront choisis par les volontaires lors du premier soir. L'équipe d'encadrement dispose déjà d'animations et de thèmes et pourra donc parfois proposer une forme différente comme par exemple le débat mouvant.

Nous veillerons à ce que chaque jeune puisse s'exprimer librement et prenne la parole.

Les temps de démocratie interne se dérouleront en trois temps :

- Dans un premier temps, un bilan de la journée sera apporté par tous les jeunes de la maisonnée en rappelant les activités qui ont plu/déplu et en donnant sa météo intérieure. Il sera également demandé aux jeunes de mettre en avant les compétences de chacun vues sur la journée (par exemple, Lou a été remarquable aujourd'hui par son esprit d'équipe et sa bonne humeur qu'elle a dégagé toute la journée).
- Dans un deuxième temps, un débat sera lancé sur un sujet au choix qui peut être en lien avec une activité ou situation vécue pendant la journée ou un sujet large, d'actualité, d'histoire, de société, ...
- Dans un troisième temps, une brève conclusion du débat sera donnée par le tuteur. Pour terminer, il rappellera les consignes pour la journée du lendemain et avant de laisser les jeunes rejoindre leurs chambres, il demandera à chacun de se saluer pour se dire au revoir;

5. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SÉJOUR

5.1. REGLES DE VIE DU SEJOUR ET SANCTIONS

Les règles de vie du séjour seront :

- Préparées en amont de l'accueil des jeunes. L'équipe encadrante doit s'accorder sur les points négociables et non négociables,
- Élaborées en concertation avec les jeunes volontaires dès le premier jour (en considérant leurs objectifs, leurs attentes dans la mesure où ils correspondent au cadre non négociable et aux contraintes de l'environnement),
- Simples/claires et adaptées,
- Comprises et admises (pour qu'elles soient respectées),
- Appliquées à tous, de façon identique et permanente,
- Rappelées à tous en terme positifs (elles sont un allier au fonctionnement d'un groupe),
- Évaluées avec les petits groupes lors des temps de démocratie (un réajustement est peut-être nécessaire. Elles sont peut-être inadaptées, trop nombreuses, trop vagues...)
- Affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

La sanction doit s'inscrire dans :

- Le respect de la personne à qui elle est destinée (elle n'est ni blessante, ni vexante, ça n'est pas une corvée, un châtiment corporel ou une privation,
- La proportionnalité à la faute commise (gravité) ;
- La justification, l'explication par celui qui la donne à celui qui la reçoit ;
- La justesse, appliquée de façon identique dans des circonstances semblables.

Les jeunes doivent avoir connaissance des règles de vie du séjour et de l'échelle des sanctions prévues en cas de manquement aux règles le jour de leur arrivée. Plusieurs formes d'énonciation sont envisageables, mais seront privilégiées les formes en petit groupe permettant aux jeunes d'être acteurs du séjour en prenant part à l'élaboration des règles de vie négociables. Le séjour de cohésion accueille des jeunes adultes en devenir, il est important de les responsabiliser et de leur faire confiance pour qu'ils se saisissent au mieux du séjour et des contenus.

Quelle que soit la forme employée pour présenter les règles de vie, les équipes devront obligatoirement s'assurer que ces règles ont été entendues et comprises par l'intégralité des jeunes.

Les règles de vie seront présentées aux jeunes le premier soir lors du discours du chef de centre. Elles seront reprises lors du premier TDI avec chaque tuteur de maisonnée pour expliciter plus amplement chaque règle du règlement intérieur.

5.1.1. LA JOURNEE TYPE SUR LE CENTRE

Tous les jeunes sont réveillés à 7h par l'équipe d'encadrement. Jusqu'à 8h15, ils se rendent au petit déjeuner en tenue SNU puis doivent être en place au rendez-vous de la levée des couleurs à 8h30.

A 8h30, toute la cohorte et l'équipe d'encadrement est rassemblée pour la levée des couleurs et le chant de la Marseillaise.

Une fois la cérémonie des couleurs terminée, les jeunes démarrent les activités qui durent jusqu'à midi.

A midi, toute la cohorte se rend au déjeuner. Les jeunes sont regroupés par maisonnée à l'entrée de la salle repas puis un encadrant les autorise à entrer quand la maisonnée est au complet, rangée correctement et avec le respect d'une tenue uniforme.

Entre 13h30 et 14h, les activités reprennent et se terminent aux alentours de 17h.

Après la dernière activité de la journée, les jeunes prennent le goûter par maisonnée, font la démocratie interne et participent à des activités sportives par maisonnée

A 19h, les tuteurs distribuent les téléphones des jeunes et ces derniers ont une heure pour l'utiliser. Dans la même heure, les jeunes doivent prendre leur douche.

A 21h, tous les jeunes ont ramené leurs téléphones et se rangent devant la salle repas pour aller dîner.

Une fois le dîner terminé, les jeunes sont en temps libre sur le centre et doivent retrouver leur maisonnée ou participer à la veillée ou aller au bivouac

A 22h après la soirée, tous les jeunes se rendent dans leurs chambres tranquillement pour se préparer au coucher.

A 22h30, extinction des feux pour tous les jeunes.

5.1.2. LE PREMIER ET DERNIER JOUR

Le premier jour, lundi 3 juin, les jeunes arrivent en bus de trois départements différents. Leur arrivée est échelonnée à partir de 12h. Lorsque les jeunes arrivent sur le centre, ils posent leur valise au point de rassemblement (au niveau de la salle repas) puis se rendent dans la salle d'habillement pour récupérer leur tenue, déposer leur téléphone et donner leur fiche sanitaire à l'infirmier.

Le dernier jour, vendredi 14 juin, les jeunes repartent en bus dans leurs départements respectifs à partir de 9h, accompagnés de tuteurs convoyeurs. La dernière cérémonie des couleurs se fera à 8h30 comme tous les autres jours mais en tenue civile, puisque les jeunes auront rendu leur tenue SNU.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

5.1.3. RYTHME DU SEJOUR

Le rythme du séjour est intense. Les jeunes suivent des activités du matin au soir et ont besoin d'énergie pour s'engager pleinement dans tout ce qui leur est proposé. Ainsi, les temps de repos sont respectés avec les 8h de sommeil ainsi que les pauses au milieu de chaque activité et après le déjeuner.

5.1.4. LE LEVER

Le lever sur le séjour s'organise de la manière suivante :

A 7h00, tous les tuteurs et cadres réveillent les jeunes en toquant aux portes des logements des jeunes. Lorsqu'ils sont levés, les jeunes ont jusqu'à 8h15 pour aller prendre le petit déjeuner en tenue SNU.

Il est possible de se lever plus tôt pour faire un éveil matinal. Pour cela, les jeunes doivent se réveiller de manière autonome et en respectant le sommeil des autres. Le rendez-vous aura lieu au niveau de la place d'armes à 6h25 pour un départ footing ou activité sportive type crosstraining à 6h30.

5.1.5. REPAS

Les services de restauration proposent à chaque repas la possibilité de manger de la viande ou non.

Pour le petit-déjeuner :

Les jeunes sont autonomes, ils peuvent venir au petit-déjeuner de 7h15 à 8h15. Ils doivent être habillés en tenue.

Pour le déjeuner et le dîner :

Le déjeuner démarre à 12h-13h, le dîner à 19h-20h. Chaque maisonnée se tient rangée correctement devant la salle avant d'être autorisée par un cadre pour entrer.

Un planning sera mis en place pour le nettoyage des tables. Chaque jour, une maisonnée sera en charge de nettoyer les tables et le sol.

Les membres de l'équipe mangent avec les tuteurs. Pendant les trois premiers jours, chaque tuteur mange avec sa maisonnée. Ensuite, l'équipe d'encadrement peut manger ensemble dans la même pièce que les jeunes mais à une table à part.

5.1.6. TEMPS LIBRES

Les jeunes pourront bénéficier d'un temps libre certains soirs et avant ou après le dîner. Des activités pourront être proposées à ce moment-là par l'équipe d'encadrement mais les jeunes seront libres d'y participer ou pas.

5.1.7. VEILLEES

Des veillées seront proposées aux jeunes pendant le séjour.. une nuit en bivouac (facultatif), soirée water polo, piscine, film, débat sur les élections

5.1.8. HYGIENE

Les temps d'hygiène sont prévus le matin entre 7h00 et 8h15 et le soir de 19h à 21h. Les jeunes n'ont pas l'autorisation de se doucher après 21h.

5.1.9. COUCHER

A 22h, tous les jeunes doivent être dans leur chambre. A 22h30, extinction des feux pour tout le monde. L'équipe d'encadrement s'assure que toutes les lumières sont éteintes et les jeunes dans leur lit.

5.1.10. GESTION DU TELEPHONE

Les jeunes pourront utiliser leur téléphone tous les soirs entre 19h et 21h. Ils seront gardés par leur tuteur le reste du temps.

5.1.11. GESTION DU LINGE

Un planning sera mis place pour que chaque maisonnée puisse laver son linge à tour de rôle, dans des temps libres, hors activités.

5.2. SUIVI SANITAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES VOLONTAIRES

5.2.1. ORGANISATION DE L'INFIRMERIE

L'infirmerie sera ouverte avant chaque repas :

Le matin, de 7h20 à 8h15

Le midi, de 12h30 à 13h15

Le soir, de 19h à 20h15

Le cadre infirmier reste disponible toute la journée en cas de besoin particulier.

5.2.2. FICHES SANITAIRES

Lors de l'arrivée le premier jour, les jeunes transmettent leur fiche sanitaire à l'infirmier qui en prend connaissance directement. Il garde ses fiches à l'infirmerie, dans des classeurs par compagnie.

5.2.3. GESTION DES INTOLERANCES ET ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les allergies et intolérances alimentaires seront gérées par le cadre infirmier qui aura les P.A.I. des jeunes. Les régimes alimentaires seront donc discutés avec l'équipe de restauration en fonction des adaptations à faire.

5.2.4. ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SITUATION DE HANDICAP OU PORTEURS DE SPECIFICITES

Les jeunes en situation de handicap ou porteurs de spécificités pourront bénéficier d'adaptations en fonction de leurs besoins. En cas de handicap moteur nécessitant un logement adapté, un bungalow P.M.R. est prévu pour les accueillir.

Les jeunes seront inclus dans la vie du séjour avec les autres volontaires et l'équipe d'encadrement, et particulièrement le cadre de vie collective et cadre infirmier, veilleront à la bonne intégration de ces jeunes.

5.3. GESTION DU CULTE

Le règlement intérieur interdit le port de tout signe ostentatoire ou revendicatif d'appartenance religieuse au cours du séjour.

L'équipe encadrante devra s'assurer de la liberté de conscience des volontaires tout en veillant au non-prosélytisme envers les autres mineurs.

Les membres de l'encadrement représentent l'État et sont donc tenus à l'obligation de neutralité.

Pour rappel, les services de restauration proposent à chaque repas la possibilité de manger de la viande ou non.

Une salle de recueillement est mise à disposition pour les jeunes et leur est indiquée dès le premier jour. Elle sera accessible en dehors des activités et jusqu'à 21h30.

5.4. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET COMMUNICATION

5.4.1. PEDAGOGIE ACTIVE ET POSTURE

Le réseau des SDJES de la région Occitanie conseille vivement l'intégration d'une formation à la posture d'un encadrant par rapport aux jeunes.

Les jeunes sont acteurs de leur séjour grâce aux activités proposées qui leur permettent toujours de prendre la parole, de créer, d'organiser. Grâce aux temps de démocratie interne et aux animations qu'ils doivent prévoir lors des colorations, ils développent leur autonomie et leur sens de l'initiative.

Par ailleurs, les jeunes s'impliquent dans la vie collective du centre et sont donc amenés à développer leur responsabilité et à être acteurs de leur séjour.

L'équipe d'encadrement a été formée en amont du séjour pour que chaque membre ait la même posture face aux jeunes. Tous les encadrants doivent faire appliquer les règles aux jeunes de la même manière et doivent se montrer bienveillants, exigeants et fermes.

Des entretiens individuels à mi séjour seront effectués afin de connaître les ressentis de chacun face à sa posture et ajuster des comportements ou attitudes si besoin.

5.4.2. *ROLE ET RESPONSABILITE DE CHACUN*

Chef de centre	- Préparation logistique et budgétaire du séjour en relation avec le chef de projet + l'intendant + mise en place des partenariats pour la carte achat - Suivi des achats et traitement des justificatifs de paiement, envoi à la nationale avec copie chef de projet - Préparation des cérémonies - Discours de bienvenue aux jeunes - Animation de la levée des couleurs - Relation avec les familles (en collaboration avec l'adjoint) - Présidence du conseil de discipline - Rédaction en collaboration avec l'adjointe du règlement intérieur du centre - Rédaction de l'échelle des sanctions - Gestion des rapatriements en lien avec l'adjoint - Gestion des transports et planning
Adjoint	- Rédaction du projet pédagogique - Organisation et animation de la formation - Organisation des contenus du séjour - Réalisation du programme du séjour - Coordination des prestataires sur le centre en lien avec le chef de centre - Accompagnement des équipes pédagogiques - Bilans démocratie interne - Membre du conseil de discipline - Organisation des élections du conseil de vie de séjour - Gestion quotidienne de l'encadrement (pauses, repos, nuits d'astreinte, bilans journée) en collaboration avec le chef de centre - Création des plannings de remplacements - Gestion des incidents disciplinaires en lien avec le chef de centre - Tenue du conseil de discipline avec CDC
Cadre intendant	- Préparation matérielle inventaire et logistique du séjour - Organisation logistique de l'arrivée des jeunes (distribution des tenues) - Gestion intendance (restauration, bâtiments) - Gestion de la mise en œuvre du service des tâches d'intérêt général
Cadre de santé	- Préparation sanitaire du séjour (matériel, trousse pharmacie,...) - Mise en place de la prévention sur le centre - Suivi sanitaire des jeunes - Gestion des rapatriements sanitaires
Cadres de compagnie	- Encadrer un groupe de 3 à 4 maisonnées - Faire connaître et respecter le règlement intérieur - Accompagner les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif - Participer à l'encadrement des activités - Assurer le dialogue avec la direction - Faire le lien entre la direction et les tuteurs - Prévenir, identifier et rendre compte des difficultés ou des tensions - Organiser et participer aux charges de sécurité du séjour de jour et de nuit - Accompagner les temps de démocratie interne et d'éducation à la citoyenneté

	- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne en leur fournissant des supports adaptés - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté - Participer au développement du sens du service et de la solidarité - Aider les jeunes à identifier et à construire leur projet, à développer le goût de l'engagement - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires ayant des besoins particuliers - Participer à la formation des volontaires en fonction de leurs compétences
Tuteurs/Tutrices de maisonnées	- Accueillir et accompagner les volontaires - Préparer l'accueil des jeunes au sein de la maisonnée (hébergement, hygiène, vie en compagnie et au sein du centre, loisirs) - Accompagner les jeunes de jour et de nuit pour toutes les activités (vie courante, activités sportives, formations, modules, tests divers, activités et visites extérieures) - Organiser et faire respecter la discipline de la vie courante - Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur - Rendre compte aux cadres de compagnie de tout manquement - Organiser la vie démocratique et citoyenne - Animer les temps de démocratie interne en favorisant le débat - Contribuer à l'organisation, la participation effective de tous aux activités et modules - Contribuer au bon déroulement des tâches d'intérêt général en lien avec le cadre de compagnie - S'assurer de l'exclusivité et du brassage social de la maisonnée dans les activités - Créer la cohésion et un esprit de maisonnée - Créer une cohésion de groupe, en cohérence avec les autres maisonnées de la compagnie en mobilisant les énergies en créant une saine émulation collective - Faire partager un sentiment d'appartenance à la compagnie - Assurer les conditions d'une participation inclusive au profit de tous les volontaires à besoins particuliers et porteurs de handicap - Garantir la sécurité physique et morale des volontaires - Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité - Prévenir, détecter, identifier les risques et les situations problématiques - Rendre compte des situations problématiques aux cadres de compagnie
Tuteurs/ Tutrices de réserve	En plus des missions des tuteurs : - Appuyer l'équipe - Remplacer les tuteurs avec transmissions et relais avant la prise de poste
Cadre de vie collective	- Coordonner la MEP des temps de démocratie interne, l'organisation des CDVS et encourager les initiatives des volontaires dans ce domaine - Contribuer à expliciter, faire comprendre et accepter le RI et les règles de vie en vigueur au sein du centre - Favoriser les comportements écoresponsables et accompagner les projets des jeunes volontaires - Appuyer la direction sur la détection et le traitement des situations problématiques - Rendre compte des situations de jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour - Assurer un rôle d'écoute - Signaler les manquements disciplinaires aux cadres de compagnie - Aider dans la gestion des conflits et tensions - Veiller à la sécurité des jeunes

5.4.3. TABLEAU DES REPOS, NUITS D'ASTREINTE ET PAUSES

Conformément à la réglementation du Contrat d'Engagement Educatif, les encadrants ne peuvent pas excéder 7 jours de travail consécutifs et doivent prendre un repos minimum de 24 heures consécutives deux fois pendant le séjour.

Une salle de pause est mise en place pour l'ensemble de l'équipe. Les tuteurs mettent en place une organisation entre eux de manière à ce que les jeunes ne soient jamais seuls et qu'eux puissent se dégager des temps de pause dans la journée. Les cadres de compagnies sont responsables du bon roulement de leur équipe.

Les cadres peuvent venir en relai pour que chacun puisse avoir un temps de récupération.

Dans la mesure du possible, des chambres positionnées à l'écart de celles des jeunes sont mises à disposition des membres de l'équipe séjournant au centre durant leurs jours de repos.

Les membres de l'équipe en repos ne participent pas aux activités du centre.

Le port de la tenue n'est donc pas autorisé ces jours-là. Le jour de repos est un temps d'oxygénation et de récupération nécessaire au bon exercice des missions de chacun.

5.4.4. TEMPS DE REUNION D'EQUIPE

Chaque jour, après le coucher, aux alentours de 22h, un temps de réunion entre la direction et toute l'équipe d'encadrement est organisé. Il permet la transmission des informations de la journée et des consignes pour le lendemain ainsi que le traitement des situations problématiques. D'autres temps de réunion peuvent avoir lieu en fonction des besoins de l'équipe.

5.4.5. OUTILS DE FONCTIONNEMENT ET DE COMMUNICATION

Un groupe WhatsApp de toute l'équipe est mis en place permettant la diffusion des informations.

Un QR Code est créé pour les familles (photos de la journée).

5.5. LE CONSEIL DE VIE DU SEJOUR

Un conseil de vie du séjour (CVDS) sera mis en place afin de dialoguer et de réguler avec les jeunes volontaires sur l'organisation pédagogique et technique du séjour de cohésion. Chaque maisonnée élira lors du temps de démocratie interne du troisième soir un représentant pour le CVDS. Il se réunira au moins deux fois pendant le séjour à partir du quatrième jour sous la présidence du chef de centre. Sa composition à minima est la suivante :

Chef de centre et un autre cadre

Un chef de compagnie

Un tuteur de maisonnée

Un représentant des jeunes volontaires par maisonnée

A l'issue de la première réunion un jeune sera élu par ses pairs comme vice-président du CVDS ; il sera l'interlocuteur privilégié des jeunes durant le séjour. L'engagement de ces jeunes au CVDS devra être valorisé.

5.6. COMMUNICATION

5.6.1. COMMUNICATION AVEC LES CHEFS DE PROJET

Pendant le séjour, le chef de centre enverra un rapport quotidien dans lequel il précisera les incidents survenus sur le centre. Ce rapport quotidien devra être envoyé chaque jour à 12h.

La communication entre le chef de centre et le chef de projet est continue durant le séjour en fonction des besoins.

5.6.2. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

5.6.2.1. AVANT LE SEJOUR

Le réseau des SDJES de la région Occitanie recommande fortement l'envoi d'une lettre aux familles (visée et validée par le chef de projet départemental) dans laquelle il sera donné aux jeunes et aux représentants légaux des informations sur le séjour leur permettant de préparer au mieux leur départ (rappel du besoin de la fiche sanitaire, trousseau, ...).

Le projet pédagogique devra être communiqué aux familles en amont du départ.

Le chef de centre adresse une lettre aux familles présentant les modalités du séjour de cohésion. Cette communication comporte les coordonnées de l'équipe de direction, des informations sur le centre, le trousseau à prévoir ainsi que quelques règles essentielles. De plus, une visioconférence menée par l'équipe de direction et les chefs départementaux en amont du séjour permet de présenter le séjour et de répondre aux questions des jeunes et des familles.

5.6.2.2. PENDANT LE SEJOUR

Les familles peuvent joindre en cas de besoin l'équipe de direction au numéro communiqué.

Un QR code sera envoyé à chaque famille afin qu'elle puisse avoir accès au WHATSAPP du groupe proposé sous forme de photos, pas de questions/réponses

Le chef de centre et l'adjointe sont les interlocuteurs privilégiés des familles.

Les cadres sanitaires font le lien avec les familles en cas de problématiques de santé.

5.6.2.3. APRES LE SEJOUR

Sauf pour cas particuliers nécessitant un suivi après le séjour, la communication entre les familles et l'équipe encadrante s'arrête avec le séjour.

Le chef de projet départemental prend le relai sur la communication pour la phase 2.

6. EVALUATION DU SEJOUR

6.1. MOYENS D'EVALUATION DU SEJOUR

Le réseau des SDJES de la région Occitanie préconise de sonder la satisfaction des jeunes afin d'adapter le séjour sur le moment, mais aussi d'identifier les éléments qui sont à améliorer.

Un bilan collectif est réalisé à l'échelle de la compagnie la veille du départ sur le temps de démocratie interne, durant lequel chaque jeune peut exprimer son ressenti sur le séjour et faire remonter les points à modifier.

Le cadre de compagnie fait une synthèse de ce bilan qu'il transmet au chef de centre.

6.2. MOYENS D'EVALUATION DE L'EQUIPE

Des entretiens individuels d'évaluation professionnelle seront menés au cours du séjour afin de permettre à chacun de prendre conscience de ses compétences et de ses faiblesses pour améliorer sa pratique professionnelle.

7. ANNEXES

7.1. TROUSSEAU

Fourni lors de l'envoi du projet

7.2. REGLEMENT INTERIEUR NATIONAL

Fourni lors de l'envoi du projet.

7.3. EQUIPE D'ENCADREMENT

POSTES	PRENOM NOM
CHEFFE DE PROJET	Emma CAZES
CHEFFE DE CENTRE	Isabelle FAVROT
ADJOINT	Alain SERRALTA
CADRE SPE Intendant	Christophe ARSICAUD
CADRE SPE Infirmier	Paul BARRE
CADRE COMPAGNIE 1	Jean-Sébastien SERIOT
CADRE COMPAGNIE 2	Sandy BAUDONNET
REFERENT VIE COLLECTIVE	Louis FAVROT
TUTEUR	Martin TRAPE
TUTEUR	Alexia Pesteil
TUTEUR	Sophie Lacombe
TUTEUR	Maxime Leblanc
TUTEUR	Laetitia Claudet
TUTEUR	Cathy PAUL
TUTEUR	Mathis MULLER
TUTEUR	Eloïse THAU
TUTEUR	Anthonin LECLEIRE
TUTEUR	Lucas PRADES